068-226800019-20090529-0000003012-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication: 05/06/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

inéral Jation IONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-8-6-4

Séance du vendredi 29 mai 2009

C751 ANIMATION DE LA DEMARCHE GERPLAN

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner un avis favorable:

- à la communauté de communes de Cernay et Environs pour le poste 2009 de son animateur GERPLAN pour un montant de 12.160 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions